

S É N A T

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES**

Vendredi 26 septembre 1969. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a entendu M. Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, accompagné de M. Fanton, Secrétaire d'Etat à la Défense nationale.

Le ministre, analysant la situation actuelle des forces armées françaises, a fait ressortir que la mise sur pied des forces nucléaires stratégiques s'accomplit dans des conditions satisfaisantes, avec seulement un retard de quelques mois, et que la France fera partie dans quelques années du groupe des puissances disposant d'armements thermonucléaires.

Il a souligné la bonne valeur et la discipline des cadres militaires, due notamment aux efforts de son prédécesseur, M. Messmer, après les diverses épreuves morales que les cadres avaient connues.

S'agissant des matériels classiques, il est certain que la constitution de la force nucléaire stratégique a entraîné des retards de fabrication, mais M. Debré a marqué que ces retards étaient dus aussi à la difficulté d'accorder le rythme des fabrications avec l'évolution constante des armements modernes.

Evoquant le projet d'établissement du service de douze mois, le ministre a affirmé son intention de maintenir le caractère d'universalité du service national, et il a indiqué que la réforme du service militaire comporterait vraisemblablement l'appel de la classe à partir de dix-neuf ans et l'allongement du temps de service pour les sursitaires qui demanderaient d'être appelés après vingt et un ans.

En ce qui concerne les grandes options de défense, le ministre a affirmé que, dans son esprit, si le troisième plan à long terme doit tenir compte de l'accession de la France au « thermo-nucléaire », il n'en reste pas moins évident que la possession de forces nucléaires stratégiques n'entraîne nullement la diminution des forces classiques ; de même, l'importance croissante des armes nucléaires tactiques augmente le rôle des forces terrestres et navales.

Le budget des armées pour 1970, dans ces conditions, comportera 14.050 millions d'autorisations de programme et 27.190 millions de crédits de paiement ; le titre III représentera 51 p. 100 et le titre V 49 p. 100. Seul des budgets de l'Etat qui ait moins augmenté que le niveau général des prix, il représentera donc 17,6 p. 100 du budget total et environ 3,5 p. 100 du produit national brut.

Le ministre d'Etat a affirmé que la défense nationale française continue d'être fondée sur la priorité absolue accordée à la sauvegarde du territoire national et sur le maintien, pour la France, de sa liberté de décision ; il a rappelé que, si la France fait partie de l'Alliance atlantique, elle est opposée à l'intégration de ses forces.

A la suite de cet exposé, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat ont répondu aux questions diverses des commissaires, notamment MM. le président, de Chevigny, Vassor, Boin, Lhospied, Guyot, Yver et Giraud, particulièrement sur la situation au Tchad et sur la réforme du service national.

Mercredi 1^{er} octobre 1969. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Traitant d'abord du problème du Moyen-Orient, le ministre qui revenait de New York, où il participa aux travaux des Nations Unies, put donner à la commission des précisions intéressantes sur les conversations qu'il eut en marge de la session de l'Assemblée générale, et notamment avec les trois autres membres permanents du Conseil de Sécurité. Il indiqua notamment que la concertation à quatre était en train de faire la preuve de son efficacité ; s'il est trop tôt pour parler d'entente entre les Quatre, il n'est pas trop tôt pour parler de détente. Jamais dans l'esprit du Gouvernement français la concertation des Quatre Grands n'a eu pour objet d'imposer une solution aux parties en présence. Elle doit contribuer à faciliter la tâche de médiation de M. Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies.

Le problème européen a ensuite fait l'objet de l'exposé de M. Schumann. Le triptyque de la politique française en ce domaine se résume ainsi : achèvement, approfondissement, élargissement. L'achèvement qui va de soi, puisque le passage à la période définitive est obligatoire, nécessitera notamment un accord définitif sur un règlement financier agricole. La prochaine conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui doit se réunir à La Haye devra étudier les problèmes liés à l'approfondissement du Marché commun, notamment la coordination des politiques économiques, de la politique industrielle et de la politique technologique communes. Sur l'élargissement, M. Schumann a tenu à rappeler que l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres candidats était à nos yeux souhaitable dès lors qu'elle ne retarde pas l'achèvement et ne compromet pas le développement de la Communauté.

Le ministre a également évoqué, répondant à des questions du président et de M. Boin, la crise de l'U. E. O., où la France est prête à reprendre sa place dès l'instant où l'institution fonctionnera conformément aux règles et usages antérieurs.

M. Schumann a répondu également aux questions qui lui ont été posées, notamment par MM. du Luart, Carrier, Vassor, Giraud, Monnerville, Kieffer et de La Vasselais.